

24 AVR. 2026

Rabat, le :

N°12.17..... ANEF

DECISION

Appel à Candidatures

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts,

- Vu la loi N° 52.20 portant création de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts, promulguée par dahir N°1.21.71 du 03 hija 1442 (14 juillet 2021), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Décide

Article 1 : L'Agence Nationale des Eaux et Forêts lance un appel à candidatures en interne pour occuper le poste de responsabilité suivant :

Poste à pourvoir	Entité de rattachement
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du Parc National d'Ifrane 	Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Fès Meknès

Article 2 : Les conditions requises pour postuler à l'appel à candidatures sont les suivantes :

- Disposer, au moins, d'un diplôme permettant l'accès à l'échelle 10 ou à un grade équivalent ;
- Être classé au moins à l'échelle 11 ou à un grade équivalent ;
- Justifier d'au moins 3 années de service dans l'Administration (dont deux années en tant que titulaire).

Article 3 : Le descriptif du poste à pourvoir ainsi que les conditions d'accès sont détaillés dans la fiche de poste y afférente ;

Article 4 : Les agents souhaitant postuler à ce poste doivent obligatoirement respecter les étapes suivantes :

Etapes I : Dépôt en ligne de la candidature au niveau de l' « Espace candidat » du portail : www.emploi-public.ma

Etape II : Constitution d'un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- ✓ Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les différentes missions et attributions qu'il a exercées auparavant ;

- ✓ Le programme de travail et la méthodologie pour développer et améliorer la performance de l'entité objet de la candidature.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site web de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma et sur le portail : www.emploi-public.ma.

Article 5 : Toutes les candidatures doivent être déposées exclusivement via le portail: www.emploi-public.ma, au plus tard le11 MAI 2026..... . A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement, ne seront pas prises en compte et ne recevront aucune suite de la part de l'ANEF.

Article 6: La liste fixant les candidats présélectionnés, ainsi que les dates et heures de la tenue des entretiens de sélection, sera publiée sur le site officiel de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma et sur le portail www.emploi-public.ma . Cette liste fait office de convocation.

Article 7 : Les candidats présélectionnés seront appelés à présenter leur programme de travail et la méthodologie proposée devant la commission de sélection.

Article 8 : Une commission désignée par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts sera chargée de mener les entretiens de sélection.

Article 9 : Les résultats des entretiens de sélection seront publiés sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma.

Article 10 : Le candidat sélectionné sera nommé par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts.

Article 11 : La présente décision est publiée sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ANEF www.eauxetforets.gov.ma.

Rabat, Le24 AVR. 2026.

Signature

Le Directeur Général
Signé: Abdouhannim HOUMY